

M. GARLAND (Bow-River): Tout à l'heure le ministre a dit qu'il voulait inaugurer certains changements avant la fin de la session.

L'hon. M. ROBB: L'honorable représentant se souvient que voilà deux ou trois ans fut établi ce qu'on appelle le bureau de l'audition, formé de deux experts-comptables, de l'auditeur général et du sous-ministre des Finances. Selon l'intention du Gouvernement ce bureau devait faire un examen minutieux des affaires des divers départements, élaborer une méthode d'éviter tout chevauchement et effectuer des économies. Le bureau a entrepris certaines améliorations dans les différents départements mais le travail n'est pas encore terminé. Nous allons proroger l'application de la loi et je vais lui apporter certaines modifications. Si je reste à la tête du département je vais demander l'avis du bureau,—il va sans dire qu'il n'y sera pas donné suite avant que le Parlement ne l'ait approuvé,—touchant l'inauguration d'un régime qui assure une réglementation plus efficace au moyen d'un contrôle préalable. D'aucuns sont d'avis que le paiement de tout compte devrait être précédé d'une vérification.

M. GARLAND (Bow-River): Qui exercera cette réglementation?

L'hon. M. ROBB: Le département responsable. Certains sont convaincus qu'il faudrait vérifier chaque compte avant de le payer. Il survient naturellement des difficultés dans nos relations avec des pays étrangers; mais il y a sûrement moyen d'élaborer une méthode qui nous permette de mieux contrôler non seulement les dépenses mais encore les revenus du pays.

M. GARLAND (Bow-River): Le ministre mérite des félicitations pour sa décision.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je n'étais pas présent quand cette discussion a commencé, mais je ne doute pas un instant de l'opportunité, je dirai même de la nécessité absolue de changer nos méthodes actuelles. Lorsque j'avais la direction du département, j'avais fait préparer un projet de loi que je me proposais de présenter au Parlement; mais ce projet a été interrompu par les élections de 1921. Je n'ai jamais vu et je ne vois encore aucune raison pour ne pas adopter dans l'administration publique les méthodes ordinaires du commerce. Il ne s'agit pas d'aujourd'hui, ni d'hier; voilà longtemps que nos hommes d'affaires ont découvert que pour de grosses transactions ou de grosses sociétés la seule garantie est d'avoir une vérification courante qu'on appelle généralement vérification préliminaire. Jusqu'ici notre système a habituelle-

[L'hon. M. Robb.]

ment consisté à vérifier toutes les dépenses faites. Il y a un gros volume, le rapport de l'auditeur général, qui nous dit, un an après, alors que tout l'argent est parti, ce qui a été payé et qui nous indique clairement que le versement a été fait. Evidemment, c'est très agréable de savoir où a passé l'argent, mais ce serait vraiment mieux de savoir d'abord si la dépense avait réellement besoin d'être faite.

L'hon. M. ROBB: Très bien, très bien.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Voilà à quoi sert la vérification préliminaire. Après la défaite de l'ancien gouvernement, j'en avais parlé à mon très honorable ami, le ministre des Finances actuel (M. Fielding). J'estimais que cela n'avait rien à faire avec la politique. Certes, je suis peut-être beaucoup plus radical que mon très honorable ami. Il voyait des difficultés et ensuite, après que je lui en eusse parlé plusieurs fois et au bout de pas mal de temps, il m'a dit que peut-être le meilleur moyen d'y arriver serait de constituer un bureau de vérificateurs pour étudier l'ensemble de la question. Pour moi tout ce qu'il faut, c'est d'agir. La vérification préliminaire n'est pas une innovation. J'ai approuvé l'idée de mon très honorable ami, voyant qu'il ne tenait pas à faire ce que je lui proposais et le bureau fut constitué. Mon idée et je ferai aussi bien de l'exposer à la Chambre, car je voudrais qu'on exprimât son opinion sur cette question maintenant qu'elle a été soulevée, mon idée, dis-je, c'est qu'il est absolument nécessaire d'avoir des services de comptabilité distincts pour presque tous les départements de l'administration, avec des comptables séparés, ou des vérificateurs départementaux et ensuite faire reviser le tout par l'auditeur général. Je voulais appliquer les principes ordinaires de la vérification préliminaire. Avec ce système toute la comptabilité serait entreprise par le département des Finances qui aurait un représentant dans chaque département où il ferait ses inscriptions quotidiennes et chaque jour les comptes de la veille seraient envoyés à l'édifice de l'Est où ils seraient vérifiés, non seulement en ce qui concerne les dépenses, mais aussi pour les recettes.

L'hon. M. MARCIL (Bonaventure): A qui l'honorable député confierait-il le soin de faire ces nominations?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Cela ne m'inquiète pas beaucoup. Parfois le Gouvernement fait de bons choix. Tous les gouvernements font certains bons choix, mais ils en font aussi de bien mauvais et de ces derniers le Gouvernement actuel en a fait beaucoup.